

d'environnement et d'établissements.

2. Le rôle des établissements humains dans la stratégie de développement national.

3. La structure et la qualité de l'environnement des établissements humains.

4. Les problèmes propres aux établissements humains.

5. La planification et la gestion des établissements humains.

6. La coopération internationale.

Lors de la deuxième session qui se tiendra ce mois-ci à Nairobi, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement devra approuver les fonds qui seront affectés à l'aspect constitutif de l'Exposition qui orientera les travaux de la Conférence vers la recherche de solutions.

Les fonctions du Canada à titre de pays d'accueil comprennent l'organisation et la gestion de tous les aspects de l'événement en sus des fonctions que les Nations Unies auraient dû assumer si la Conférence avait eu lieu au siège social de cette Organisation internationale. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver participent également à ces fonctions à part entière et un Comité d'accueil formé des représentants des trois niveaux de gouvernement se réunit à intervalles réguliers à Vancouver; ce Comité a créé plusieurs sous-comités chargés de fournir des conseils sur les divers aspects inhérents à la tenue de la Conférence-Exposition.

Aux fins de l'exécution des fonctions d'accueil du Gouvernement fédéral, j'ai institué un Secrétariat d'accueil au sein du ministère des Affaires extérieures. Le Secrétariat se chargera des fonctions exécutives propres aux préparatifs d'accueil à l'échelle nationale; il disposera à cette fin d'un organisme de gestion qui s'occupera des installations, des communications, des services de conférence, de la mise au point des concepts et des relations publiques. Les agents de liaison du Secrétariat d'accueil seront postés au Secrétariat des Nations Unies à New York et à Vancouver.

J'apprécie vivement la participation active des gouvernements de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver ainsi que celle du Gouvernement fédéral aux préparatifs de la Conférence et je suis convaincu que ces trois niveaux de gouvernement réussiront à

faire un événement significatif et mémorable du déroulement à Vancouver de l'une des conférences internationales les plus importantes jamais tenues au Canada.

Rapport sur les sociétés étrangères œuvrant au Canada

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, a rendu public un rapport sur les opérations et le financement des grandes filiales de sociétés étrangères œuvrant au Canada. Intitulé *Filiales étrangères au Canada, 1964-1971*, ce rapport est le cinquième d'une série et se base sur des enquêtes annuelles et trimestrielles menées auprès d'environ mille sociétés particulières. Ces enquêtes ont pour but de sonder les opérations de ces sociétés afin de mieux cerner leur rôle dans l'économie canadienne.

Ce sont les sociétés non financières, constituées au Canada, dont l'actif dépasse cinq millions de dollars et dont plus de 50% des actions votantes appartiennent à une société non résidente qui ont participé à l'enquête. En 1971, ces sociétés réalisaient un chiffre d'affaires de 28.1 milliards de dollars, soit environ le cinquième des ventes de toutes les sociétés non financières au Canada; les sociétés des secteurs minier et manufacturier comptaient environ deux cinquièmes du total des ventes.

Le rapport fournit des détails sur les recettes et les dépenses des sociétés interrogées, sous trois rubriques: Canada, États-Unis et autres pays étrangers; il ventile en outre les transactions avec les sociétés apparentées à l'étranger. Des renseignements sur le financement des sociétés déclarantes, donnent la provenance géographique et les sociétés apparentées en cause.

Ces données très récentes indiquent l'importance soutenue des filiales déclarantes dans l'économie canadienne. En plus d'un imposant chiffre d'affaires en 1971, leurs exportations se chiffrent à 7.2 milliards c'est-à-dire 41% du total des exportations canadiennes ou 46% du total des exportations non agricoles. Leurs importations, qui sont de 6.5 milliards de dollars, représentent 42% du total des importations au Canada.

L'impulsion de ces sociétés sur l'économie canadienne est importante, mais le rapport indique que plusieurs tendances qui se manifestaient de 1964

à 1969 dans leurs opérations et leur financement ne se sont pas poursuivies en 1970 et 1971. Les ventes à l'exportation, qui dans les premières années représentaient une part croissante du total des ventes et du total des exportations canadiennes, ont ralenti en 1970 et 1971 et leur importance relative n'a guère évolué pendant cette période. Leurs importations ont suivi une courbe similaire. La tendance à un accroissement possible des transactions avec les États-Unis et les sociétés mères et filiales dans ce pays, ne s'est pas poursuivie en 1970 et 1971.

D'après le rapport, les transactions pendant les années 1964-1969 étaient fort redevables à l'essor prononcé des échanges avec les États-Unis aux termes de l'Accord canado-américain sur les automobiles. Le rythme beaucoup plus lent de cette activité en 1970 et 1971 s'est avéré un facteur important dans les tendances manifestées par l'ensemble des filiales.

De même, au chapitre du financement, quelques tendances initiales n'ont pas persisté. En 1971, les sociétés déclarantes ont réduit leurs obligations nettes envers les Canadiens tout en accroissant leurs obligations aux sociétés apparentées aux États-Unis. On notait antérieurement une tendance à puiser fortement aux sources canadiennes pour subvenir au financement, notamment sous la forme de prêts bancaires et d'autres prêts à court terme. On relève en outre une évolution des dividendes versés en 1970 et 1971; ces paiements représentent un peu plus de 50% des profits nets en regard de 38 à 42% au cours des trois années précédentes.

Le programme fédéral-provincial de bilinguisme en éducation

Le secrétaire d'État, M. James H. Faulkner, a annoncé récemment à la Chambre des communes qu'on a pris des dispositions avec les ministres provinciaux de l'Éducation en vue de la reconduction du programme fédéral-provincial de bilinguisme dans le domaine de l'éducation. En vertu de ce programme, le Gouvernement fédéral accordera des fonds dans le but de défrayer les provinces d'une partie de leurs dépenses supplémentaires liées aux services d'enseignement dans la langue de la minorité ainsi qu'à l'en-